

Les immatriculations mensuelles de véhicules neufs en Pays de la Loire

Novembre 2016 : l'électricité ne profite pas de la reprise des ventes

En novembre 2016, 11 307 véhicules routiers neufs ont été immatriculés dans les Pays de la Loire, en croissance de 12 % par rapport à novembre 2015. Il s'agit de la onzième hausse au cours des treize derniers mois. En cumul annuel, les immatriculations de véhicules neufs ont augmenté de 6,3 %.

Les ventes de voitures particulières et commerciales, en hausse de 10 %, ont représenté 62 % des immatriculations du mois de novembre. La progression a concerné les motorisations gazole (+ 8 %), essence (+ 14 %) et hybride (+ 3 %). La baisse des ventes de voitures électriques (- 14 %) est un effet de l'attentisme des clients lié à l'arrivée prochaine de modèles dotés de plus d'autonomie.

Les immatriculations de la plupart des autres catégories de véhicules ont été dynamiques. En novembre, seuls trois segments se sont inscrits en retrait : les autobus et autocars (- 38 %), les semi-remorques (- 36 %) et le machinisme agricole (- 22 %).

Immatriculations de véhicules neufs dans les Pays de la Loire – Novembre 2016

	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Voiture particulière et commerciale	2 628	1 321	517	1 173	1 407	7 046
Cyclomoteur	150	109	29	45	103	436
Motocycle	144	73	23	95	100	435
Voiturette	22	15	9	8	21	75
Remorque légère et caravane	149	68	27	74	62	380
VASP léger	307	129	32	59	132	659
Autobus et autocar	2	5	-	-	1	8
Camionnette (véhicule utilitaire léger)	721	260	80	174	226	1 461
Camion	28	15	11	25	16	95
Tracteur routier	79	65	14	31	70	259
Semi-remorque	47	24	19	7	34	131
Remorque lourde	2	6	2	5	2	17
VASP lourd	7	12	2	1	6	28
Tracteur agricole	31	49	24	28	31	163
Engin agricole (autre que tracteur)	31	33	18	13	19	114
Ensemble	4 348	2 184	807	1 738	2 230	11 307

Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers (cf. définition des catégories de véhicules en dernière page)

Note au lecteur - Ce quatre pages, portant sur les immatriculations mensuelles départementales de véhicules neufs, est mis à jour aux alentours du 15 de chaque mois. Il exploite les données envoyées mensuellement par le service de l'observation et des statistiques (SOeS) aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

1 – Les immatriculations neuves de voitures particulières et commerciales

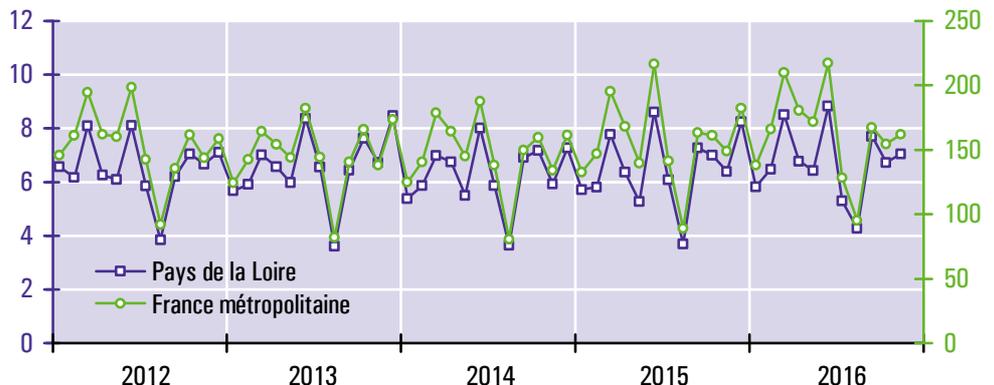
En novembre 2016, 7 046 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans les Pays de la Loire, soit une augmentation de 10,2 % par rapport à novembre 2015, légèrement supérieure à celle observée en France métropolitaine (+ 8,8 %). En cumul annuel, les ventes de voitures ont progressé de 6,3 % dans la région et de 5,8 % dans l'Hexagone.

À l'instar des mois précédents, le marché a été soutenu par les personnes morales (État, collectivités territoriales, établissements publics, sociétés, associations, ...) dont les achats de voitures neuves ont bondi en moyenne de 21,6 % par rapport à novembre 2015 (de + 16 % en Sarthe à + 54 % en Mayenne). La croissance des acquisitions d'automobiles par les personnes physiques (particuliers et entreprises individuelles) a été nettement plus faible (+ 3,3 %).

Les ventes de véhicules électriques ont diminué par rapport à novembre 2015 (- 13,6 % en Pays de la Loire et - 13,9 % dans l'Hexagone). Sur un an, le segment demeure néanmoins en forte progression (+ 50 % dans la région et + 27 % en France métropolitaine).

Selon l'Avere (Association nationale pour le développement de la mobilité électrique), la baisse de novembre « s'explique en grande partie par l'attente des livraisons des nouveaux modèles qui ont annoncé des autonomies en hausse ». Il est notamment attendu ce mois-ci les premières mises en circulation de la nouvelle Renault Zoé dotée d'une autonomie de 300 km en usage réel. Sa devancière a représenté sur les onze premiers mois de 2016 la moitié des ventes nationales de voitures électriques.

Immatriculations mensuelles de voitures particulières et commerciales neuves (en milliers de véhicules)



Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

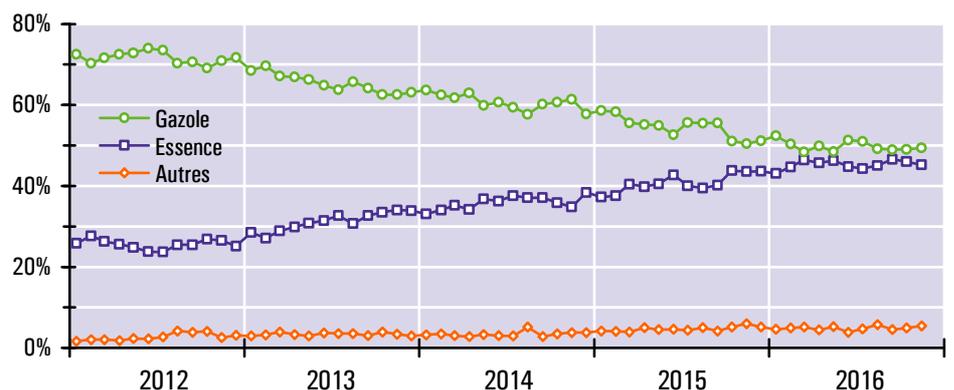
	Novembre 2016			Décembre 2015 à nov. 2016		
	Nombre	Structure	Évolution ¹	Nombre	Structure	Évolution ²
Loire-Atlantique (44)	2 628	37 %	+ 9 %	30 776	37 %	+ 6 %
Maine-et-Loire (49)	1 321	19 %	+ 10 %	15 528	19 %	+ 5 %
Mayenne (53)	517	7 %	+ 14 %	6 021	7 %	+ 3 %
Sarthe (72)	1 173	17 %	+ 11 %	13 319	16 %	+ 9 %
Vendée (85)	1 407	20 %	+ 10 %	16 501	20 %	+ 7 %
Gazole	3 480	49 %	+ 8 %	41 043	50 %	- 3 %
Essence	3 187	45 %	+ 14 %	37 122	45 %	+ 19 %
Hybride	284	4,0 %	+ 3 %	2 609	3,2 %	- 0,1 %
Électricité	89	1,3 %	- 14 %	1 326	1,6 %	+ 50 %
Autres motorisations	6	0,1 %	+ 100 %	45	0,1 %	+ 221 %
Personnes morales	2 917	41 %	+ 22 %	33 736	41 %	+ 13 %
Personnes physiques	4 129	59 %	+ 3 %	48 409	59 %	+ 2 %
Ensemble	7 046	100 %	+ 10 %	82 145	100 %	+ 6 %

¹ Évolution entre les immatriculations de novembre 2016 et celles de novembre 2015

² Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant

Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

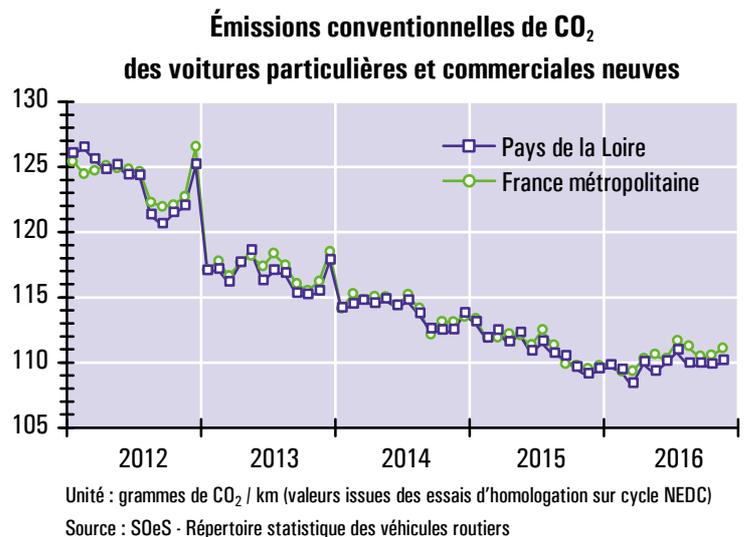
Structure selon la source d'énergie des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire



Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Les émissions conventionnelles de CO₂ des voitures neuves immatriculées en novembre 2016 dans les Pays de la Loire se sont élevées en moyenne à 110,0 grammes par kilomètre, soit une augmentation de 0,9 % par rapport à novembre 2015. La mesure de ces émissions de CO₂ est basée sur des tests effectués en laboratoire. Les valeurs officielles ainsi calculées ne sont pas le reflet fidèle de la réalité des conditions effectives de circulation.

Les hausses ponctuelles de décembre 2012 et 2013 sont des effets d'aubaine, liés à l'anticipation des modifications aux 1^{er} janvier des dispositions du bonus-malus.



2 – Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

En dehors des voitures particulières et commerciales (VPC), les statistiques d'immatriculations distinguent quatorze genres de véhicules qui ont été regroupés ici en trois ensembles (cf. graphiques ci-contre).

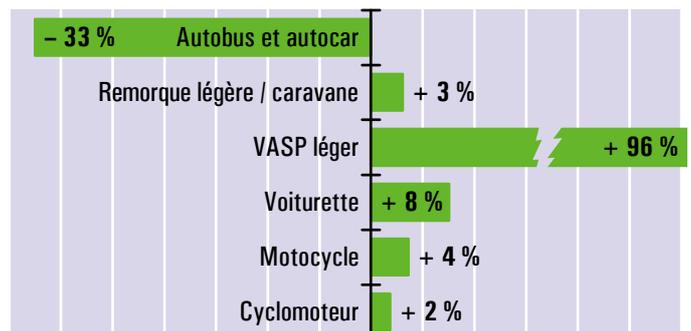
Sur le marché des véhicules conçus pour le transport de personnes, l'augmentation spectaculaire des immatriculations de véhicules automoteurs spécialisés (VASP) légers s'explique par une modification de la réglementation : depuis juillet 2015, les véhicules utilitaires légers issus de la transformation de voitures sont immatriculés en VASP et non plus en camionnettes. Les ventes d'autobus et d'autocars ont rechuté en novembre (- 38 %). En cumul annuel, elles sont en recul de 33 %.

En dehors du cas particulier des camionnettes (cf. paragraphe ci-dessus), les immatriculations de véhicules destinés au fret de marchandises ont globalement été dynamiques. Les ventes de camions ont progressé pour le dixième mois consécutif (+ 8 % en novembre, + 28 % sur un an). Celles de semi-remorques ont de nouveau reculé (- 36 % après - 22 % en octobre) mais demeurent en croissance sur douze mois (+ 9 %).

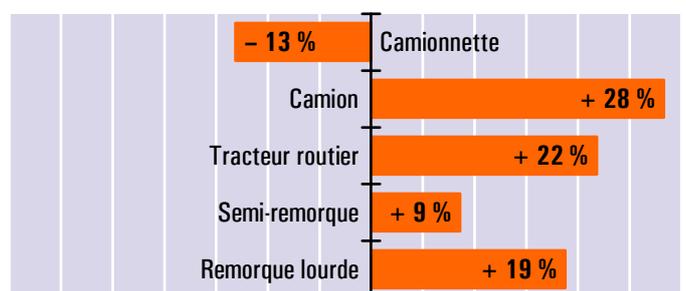
Sur le marché des véhicules spéciaux, les ventes mensuelles de tracteurs (- 18 %) et d'autres engins agricoles (- 26 %) ont fortement reculé. Le marché des VASP lourds a, en revanche, bondi de 47 % par rapport à novembre 2015 et de 11 % en cumul annuel.

Évolution en année glissante * des immatriculations de véhicules neufs (hors VPC) dans les Pays de la Loire

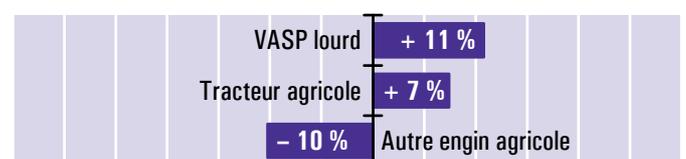
Véhicules de transports de personnes



Véhicules de transports de marchandises



Véhicules spéciaux



* Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois connus (décembre 2015 à nov. 2016) et celles des mêmes mois un an auparavant (déc. 2014 à nov. 2015)
Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Annexes

Pour en savoir plus

- Sur les immatriculations nationales de véhicules routiers : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/transports/s/immatriculations.html>
- Sur le bonus écologique ainsi que sur les consommations d'énergie, les rejets de CO₂ et de polluants réglementés des véhicules neufs : www.carlabelling.ademe.fr

Le champ couvert par le RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers)

Le RSVéRo est un dispositif du service de l'observation et des statistiques (SOeS) du Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le Ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), de l'administration civile ou militaire de l'État, immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation auprès de leur clientèle, qui représentent de 5 à 10 % de l'ensemble des immatriculations neuves.

Les différentes catégories de véhicules du RSVéRo

Voiture particulière et commerciale

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

Voiturette (ou quadricycle léger à moteur)

Cyclomoteurs carrossés à plus de deux roues, sans permis, de cylindrée inférieure à 50 cm³ (véhicules à essence) ou dont la puissance n'excède pas 4 kW (autres véhicules).

Motocycle

Cette catégorie regroupe les tricycles à moteur, les quadricycles à moteur (autre que voiturette) et les motocyclettes.

Cyclomoteur (autre que voiturette)

Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm³ et dont la vitesse ne peut excéder 45 km/h.

Remorque légère et caravane

Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.

Remorque routière (ou remorque lourde)

Véhicule routier d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

Véhicule automoteur spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages autres que le transport (engins de travaux publics, ambulances, véhicules de pompiers, bennes à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, ...). Les VASP légers (de moins de 3,5 tonnes) sont essentiellement constitués de camping-cars et d'utilitaires dérivés de voitures.

Autobus et autocar

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur (les véhicules de moins de dix places sont classés parmi les voitures particulières et commerciales). Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

Camionnette (ou véhicule utilitaire léger)

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises¹, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

Semi-remorque

Véhicule routier de transport de marchandises sans essieu avant, conçu de manière à ce qu'une partie du véhicule et une partie importante de son chargement reposent sur le tracteur routier.

Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

Tracteur agricole

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles, ruraux ou forestiers.

Engin agricole (autre que tracteur)

Véhicule automoteur (moissonneuse-batteuse, machine à vendanger, ...) ou appareil remorqué (charrue, pulvérisateur, ...) attaché à une exploitation agricole, paysagiste ou forestière.

¹ Cette définition réglementaire est très éloignée de la réalité des faits. Dans la pratique, les VUL (véhicules utilitaires légers) utilisés en transport public de marchandises ne représentent que 1 % des camionnettes en circulation sur le territoire national. L'essentiel du parc de VUL est la propriété de particuliers, d'administrations ou d'entreprises sans rapport avec le transport (secteurs de la construction, du commerce, de la restauration, de l'agriculture, ...).